



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

SOUTENANCE DE THÈSE

Monsieur Vincent PEREZ

soutiendra, en vue de l'obtention du grade de Docteur en droit,
sa thèse intitulée :

***« La nullité partielle et l'invalidation partielle du contrat –
L'art. 20 al. 2 CO et sa portée en droit suisse des
obligations principalement, en général et à travers
l'invalidation pour vice du consentement ou pour lésion »***

**Lundi 16 septembre 2019 – 14h30
Salle 3050 - UNI MAIL**

Sous la présidence du professeur **Bénédict FOËX**, Doyen de la Faculté de droit, Université de Genève,
le jury est composé de :

- M. Blaise CARRON, Doyen de la Faculté de droit, Université de Neuchâtel ;
- Mme Christine CHAPPUIS, professeure à la Faculté de droit, Université de Genève ;
- M. Sylvain MARCHAND, vice-doyen et professeur à la Faculté de droit, Université de Genève (directeur de thèse) ;
- M. Bénédict WINIGER, professeur à la Faculté de droit, Université de Genève.

Distribution :

- Membres de la Faculté
- Service de presse et d'information
- Espace administratif des étudiants

La séance est publique